

Tel: +221 77 375 57 71 https://eagle-senegal.org/ http://www.eagleenforcement.org/

Rapport d'Activités Juillet 2019

Sommaire

Points	s principaux	2
1	Investigations	3
	Opérations	
	Légal	
	Media	
5		
6	Relations extérieures	12
7	Conclusion	13

Points principaux

- Transition administrative ONG WARA-ONG EAGLE. L'ONG WARA a quitté la franchise EAGLE. EAGLE USA a installé une antenne au Sénégal (EAGLE SENEGAL) pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique. En Juillet 2019 l'implantation de EAGLE Sénégal est en cours. EAGLE Sénégal continue à suivre le processus de signature initié d'un nouvel accord de partenariat avec le Ministère sénégalais de l'Environnement et du Développement Durable ainsi qu'un accord de partenariat inédit avec la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) du Sénégal.
- Le 1^{ER} Juillet 2019, deux enquêteurs sont entrés en test au sein de l'équipe EAGLE Sénégal.
- Le 25 Juillet 2019, dans la région de Kolda à 11 h 45 mn, une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation d'une (01) personne de nationalité sénégalaise dénommée Mamady BALDE dans un restaurant du Centre-Ville de Kolda en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale d'une (01) peau de lion, d'une (1) peau de léopard et de 2 peaux de crocodiles dissimulées dans un sac à mil et un sac à dos. Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune. A la suite de cette interpellation, une perquisition a été effectuée au niveau de sa boutique sise à Diaobe (80Km de Kolda) ce qui a permis de saisir en plus des espèces susnommées, une(1) peau de crocodile, une(1) peau de python, trois (3) peaux de mangoustes, deux (2) peaux de loutres, deux (2) peaux de serval, une (1) peau de civette, une (1) peau de Guib Harnaché, une (1) peau de babouin Guinée, une (1) peau de singe. Le total des produits saisis est estimé à une valeur de 1.500.000 FCFA. Le dénommé Mamady BALDE a ensuite été conduit au commissariat urbain de Kolda où il a été auditionné et placé en garde à vue à la chambre de sûreté du commissariat urbain de Kolda. Après 24 heures de garde à vue, le mis en cause a été déféré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Kolda le 26 Juillet 2019 et a fait l'objet d'un retour de parquet. Le 29 Juillet 2019, il a été présenté à nouveau au Procureur de la République de Kolda et placé sous mandat de dépôt puis conduit à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda. La date de son audience est fixée au 01 août 2019.
- Le 25 Juillet 2019, toujours dans la région de Kolda à 12 h 35 mn, une opération mixte a été menée par la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation de deux (02) personnes de nationalité sénégalaise dénommées Sadio BIAYE, Mamady GASSAMA dans un restaurant au Centre-Ville de kolda en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale de 22 peaux de crocodiles d'une valeur de 2.200.000 FCFA dissimulées dans des sacs de riz. Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune. A la suite de cette interpellation, les

dénommés Sadio BIAYE, Mamady GASSAMA ont été conduits au commissariat urbain de Kolda où ils ont été auditionnés et placés en garde à vue à la chambre de sûreté du commissariat urbain de Kolda. Après 48 heures de garde à vue, les mis en cause ont été déféré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Kolda le 26 Juillet 2019 et ont fait l'objet d'un retour de parquet. Le 29 Juillet 2019, ils ont été présentés à nouveau au Procureur de la République de Kolda, et placé sous mandat de dépôt pour être conduits à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations abouties à	10
identification nouvelles cibles	
Investigations ayant abouti à une opération	02
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	10

 10 enquêtes ont permis l'identification de 10 nouvelles cibles durant le mois de Juillet 2019 dans 04 régions et portaient sur des espèces intégralement protégées. 02 investigations ont abouti à 02 opérations portant sur des espèces protégées.



2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	02
Nombre de trafiquants arrêtés	03
Nombre de trafiquants en fuite	00

En juillet 2019, **02** opérations.

• Le 25 Juillet 2019, dans la région de Kolda à 11 h 45 mn, une opération mixte a été menée par un agent de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation d'une (01) personne de nationalité sénégalaise dénommée Mamady BALDE dans un restaurant du Centre-Ville de Kolda en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale d'une (01) peau de lion, d'une (1) peau de léopard et de 2 peaux de crocodiles dissimulées dans un sac à mil et un sac à dos. Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune. A la suite de cette interpellation, une perquisition a été effectuée au niveau de sa boutique sise à Diaobe (80Km de Kolda) ce qui a



permis de saisir en plus des espèces susnommées, une(1) peau de crocodile, une(1) peau de python, trois (3) peaux de mangoustes, deux (2) peaux de loutres, deux (2) peaux de serval, une (1) peau de civette, une (1) peau de Guib Harnaché, une (1) peau de babouin Guinée, une (1) peau de singe. Le total des produits saisis est estimé à une valeur de 1.500.000 FCFA. Le dénommé Mamady BALDE a ensuite été conduit au commissariat urbain de Kolda où il a été auditionné et placé en garde à vue à la chambre de sûreté du commissariat urbain de Kolda. Après 24 heures de garde à vue, le mis en cause a été déféré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Kolda le 26 Juillet 2019 et a fait l'objet d'un retour de parquet. Le 29 Juillet 2019, il a été présenté à nouveau au Procureur de la République de Kolda et placé sous mandat de dépôt puis conduit à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda. La date de son audience est fixée au 01 août 2019





Le 25 Juillet 2019, toujours dans la région de Kolda à 12 h 35 mn, une opération mixte a été menée par un agent de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation de deux (02) personnes de nationalité sénégalaise dénommées Sadio BIAYE, Mamady GASSAMA dans un restaurant au Centre-Ville de Kolda en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale de 22 peaux de crocodiles d'une valeur de 2.200.000 FCFA dissimulées dans des sacs de riz. Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune. À la suite de cette interpellation, les dénommés Sadio BIAYE, Mamady



GASSAMA ont été conduits au commissariat urbain de Kolda où ils ont été auditionnés et placés en garde à vue à la chambre de sûreté du commissariat urbain de Kolda. Après 48 heures de garde à vue, les mis en cause ont été déféré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Kolda le 26 Juillet 2019 et ont fait l'objet d'un retour de parquet. Le 29 Juillet 2019, ils ont été présentés à nouveau au Procureur de la République de Kolda, et placé sous mandat de dépôt pour être conduits à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda.





3 Légal

• Indicateur

 Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison) 	• 00
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	 04 (Matar DRAME) à la maison d'arrêt de Reubess, (Mamady BALDE, Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA) à la maison d'arrêt et de correction de Kolda
 Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci 	 05, appel des cas Lopez et lopez cas espagnols Mamady BALDE, Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA à Kolda
 Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice 	• 00

• **00** audience s'est tenue ce mois-ci avec 03 présumés trafiquants poursuivis. **03** trafiquants ont été en détention préventive. **00** décision de justice ce Mois-ci. **01** trafiquant purge une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

Arrestation	03 -Mamady BALDE - Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA
• Audition	03 (Mamady BALDE, Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA)
Gardés à vue	03 (Mamady BALDE, Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA)
Déferrement au parquet	03 (Mamady BALDE, Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA)
 Nombre de condamnés 	00
Nombre de visite en prison	01
 Nombre de condamné ayant purgé leur peine 	00
Nombre de personnes actuellement	04 (Matar DRAME, Mamady BALDE,
en prison	Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA)
Nombre de jours passés en prison	97 jours (Matar DRAME), 02 jours (Mamady BALDE, Sadio BIAYE et Mamady GASSAMA)

Au mois de Juillet, le département juridique a eu à assister à deux opérations. Il s'y ajoute que des actions ont été menées par le département juridique dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues

- Le 25 Juillet 2019, dans la région de Kolda à 11 h 45 mn, une opération mixte a été menée par un agent de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda. Cette opération a permis l'interpellation d'une (01) personne de nationalité sénégalaise dénommée Mamady BALDE, en Centre-Ville de Kolda en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale d'une (01) peau de lion, d'une (1) peau de léopard et de 2 peaux de crocodiles d'une valeur de 1.200.000 FCFA dissimulées dans un sac à mil et un sac à dos.
- Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune.
- À la suite de cette interpellation, une perquisition a été effectué au niveau de sa boutique sise à Diaobe (80Km de Kolda) ce qui a permis de saisir en plus des espèces susnommées, une(1) peau de crocodile, une(1) peau de python, trois (3) peaux de mangoustes, deux (2) peaux de loutres, deux (2) peaux de serval, une (1) peau de civette, une (1) peau de Guib Harnaché, une (1) peau de babouin Guinée, une (1) peau de singe.
- Le total des produits saisis est estimé à une valeur de 1.500.000 FCFA. Le dénommé Mamady BALDE a ensuite été conduit au commissariat urbain de Kolda où il a été auditionné et placé en garde à vue à la chambre de sûreté du commissariat urbain de Kolda. Après 24 heures de garde à vue.
- Le mis en cause a été déféré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Kolda le 26 Juillet 2019 et a fait l'objet d'un retour de parquet.
- ➤ Le 29 Juillet 2019, il a été présenté à nouveau au Procureur de la République de Kolda et placé sous mandat de dépôt pour être conduit à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda.

La date de son audience a été fixée au 01 Août 2019,

- Le 25 Juillet 2019, toujours dans la région de Kolda à 12 h 35 mn, une opération mixte a été menée par un agent de la Direction des Parcs Nationaux avec l'appui de l'ONG EAGLE et les éléments du commissariat urbain de Kolda.
- Cette opération a permis l'interpellation de deux (02) personnes de nationalité sénégalaise dénommées Sadio BIAYE, Mamady GASSAMA en Centre-Ville de kolda en flagrant délit de détention, circulation, importation et tentative de commercialisation illégale de 22 peaux de crocodiles d'une valeur de 2.200.000 FCFA dissimulées dans des sacs de riz.
- Les espèces saisies sont protégées au Sénégal par la loi n° 86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la protection de la faune.
- À la suite de cette interpellation, les dénommés Sadio BIAYE, Mamady GASSAMA ont été conduits au commissariat urbain de Kolda où ils ont été auditionnés et placés en garde à vue à la chambre de sûreté du commissariat urbain de Kolda.
- Après 48 heures de garde à vue, les mis en cause ont été déféré au Parquet du Tribunal de Grande Instance de Kolda le 26 Juillet 2019 et ont fait l'objet d'un retour de parquet.
- Le 29 Juillet 2019, ils ont été présentés à nouveau au Procureur de la République de Kolda, et placé sous mandat de dépôt pour être conduits à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kolda.

La date de leur audience a été fixée au 01 Août 2019

- Dans le cadre de ses autres compétences, le département juridique a procédé à :
- -La rencontre avec le détenu Matar DRAME, au niveau de la maison d'arrêt et de correction de Rebeuss (Dakar) dans le cadre de la procédure EAGLE
- -Une visite de sensibilisation auprès du Président du Tribunal d'Instance de Sédhiou, et du Commissaire de Police de Sédhiou.
- -Une visite de sensibilisation auprès de 2 (deux) substituts du Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Diourbel, du Président du Tribunal d'Instance de Diourbel, et du Délégué du Procureur de Mbacke.
- -La rencontre avec le Directeur Adjoint des Affaires Criminelles et des Grâces au Ministère de la Justice.
- -Suivre la formation de la juriste en test.

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 24			
Pièces télévision	Pièces presse	Pièces presse	Pièces presse
	radio	internet	papier
0	0	16	8

16 pièces internet et 08 pièces papiers ont été produites en juillet 2019

• Opérations du 25/07/19 Kolda : Mamady Baldé, Sadio Biaye et Mamady Gassama

- 1. https://www.enqueteplus.com/content/criminalite-faunique-kolda-trois-individus-interpell%C3%A9s-avec-52-peaux-d%E2%80%99esp%C3%A8ces-sauvages
- 2. http://www.rewmi.com/criminalite-faunique-3-personnes-arretees-a-kolda.html
- 3. https://actusen.sn/criminalite-faunique-trois-trafiquants-interpelles-a-kolda/
- 4. https://www.seneplus.com/societe/des-peaux-danimaux-saisies-3-personnes-interpellees
- https://news.sen360.sn/actualite/criminalite-faunique-a-kolda-troisindividus-interpelles-avec-52-peaux-d-039-especes-sauvages-protegees-1322093.html
- 6. https://theworldnews.net/sn-news/criminalite-faunique-3-personnes-arretees-a-kolda
- 7. https://sunugal24.net/kolda-3-hommes-arretes-pour-trafic-de-peau-de-betes/
- 8. https://xibaaru.sn/2019/07/27/kolda-trois-trafiquants-de-peaux-de-bete-arretes/
- 9. http://dakarbuzz.net/trafic-de-peaux-de-bete-trois-3-delinquants-tombent-a-kolda/
- 10. https://www.leral.net/Trafic-de-peaux-de-bete-3-delinquants-tombent-a-Kolda_a254919.html
- 11. https://www.vipeoples.net/Trafic-de-peaux-de-bete-3-delinquants-tombent-a-Kolda_a68577.html
- 12. https://www.bonjourdakar.com/trafic-de-peaux-de-bete-trois-3-delinquants-tombent-a-kolda/
- 13. https://senego.com/trafic-de-peaux-de-bete-trois-3-delinquants-tombent-a-kolda 953418.html
- 14. https://thieydakar.net/criminalite-faunique-des-trafiquants-tombent-a-kolda/
- 15. https://www.senenews.com/actualites/trafic-despeces-protegees-arrestation-de-03-malfaiteurs-a-kolda 281343.html
- 16. http://lejournaldedakar.com/lejdd/2019/07/26/kolda-trois-presumes-trafiquants-de-faune-arretes/

• Quelques exemples de Presse internet :



Les forces de l'ordre de la région de Kolda ont mis la main, jeudi dernier, sur 3 individus qui détenaient par-devers eux 52 peaux de 11 espèces sauvages protégées dont un lion et un léopard.

Sous la houlette du procureur de la République de Kolda, un important dispositif d'interpellation et de perquisition a été déployé par la Direction des parcs nationaux et les éléments de police du commissariat de Kolda, avec l'appui de la Brigade régionale des stupéfiants de la gendarmerie territoriale de Diaobé et d'Eagle Sénégal, pour stopper les activités commerciales illégales de 3 présumés trafiquants de faune en provenance de Diaobé et de Sédhiou, durant la journée du jeudi dernier.

Selon nos informations, cette opération a permis de saisir une peau de lion, une de léopard, 26 de crocodiles de "belles tailles" et 7 autres espèces intégralement protégées. Soit un total de 52 peaux de 11 espèces sauvages protégées et bénéficiant de la protection internationale de la Convention de Washington que le Sénégal a ratifiée.

Selon toujours nos informations, il s'agit d'une bien triste liste d'animaux sauvages qui, d'après l'état de putréfaction des peaux, ont été abattus, il y a moins d'un mois, mais aussi et surtout, que le Sénégal reste une plaque tournante importante du trafic de peaux d'animaux sauvages protégés en Afrique de l'Ouest.

Quant aux mis en cause, ils font l'objet d'audition sur les faits qui leur sont reprochés par les forces de l'ordre. Si leur culpabilité est avérée, ils risquent une peine d'emprisonnement et de fortes amendes, selon l'article L32 du Code de la chasse et de l'environnement portant sur la détention, la circulation et la commercialisation d'espèces protégées.

Selon toujours nos informations, l'enquête sur cette affaire a permis de mettre à jour une nouvelle branche d'un réseau transfrontalier de trafic de faune protégée, déjà connue dans le sud du pays, œuvrant entre le Sénégal, la Guinée-Bissau, la Guinée et la Gamble.



• Quelques exemples de Presse papier :





5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	01
Nombre de media en test	00
Nombre d'enquêteur en test	02
Nombre de comptable en test	01
Nombre de formations dispensées à	00
l'extérieur (police, agents des parcs etc)	
Nombre de formations internes au réseau	00
(activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	

- Transition administrative ONG WARA-ONG EAGLE. L'ONG WARA a quitté la franchise EAGLE. EAGLE USA a installé une antenne au Sénégal (EAGLE SENEGAL) pour poursuivre la lutte contre la criminalité faunique. En Juillet 2019 l'implantation de EAGLE Sénégal est en cours. EAGLE Sénégal continue à suivre le processus de signature initié d'un nouvel accord de partenariat avec le Ministère sénégalais de l'Environnement et du Développement Durable ainsi qu'un accord de partenariat inédit avec la Direction Générale de la Police Nationale (DGPN) du Sénégal.
- Le 1^{ER} Juillet 2019, deux enquêteurs sont entrés en test au sein de l'équipe EAGLE Sénégal.
- Dépôt du document relatif au programme d'investissement de EAGLE à la Préfecture de Dakar

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de		12	
rencontres/échar	iges		
Prise de contact pour	Suivi de l'accord de	Ratification de la	Collaboration
demande de	collaboration	collaboration	Sur
collaboration/soutien			affaire/formation
			en cour
04	04	01	03

Dans le cadre des bonnes relations avec nos Hauts Partenaires, du suivi de l'accord de collaboration ou des demandes de nouvelles collaborations, EAGLE a procédé à des rencontres et réunions en juillet 2019 :

- 1. Mr le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Kolda.
- Mr Commissaire du Commissariat Urbain de Kolda et son adjoint.
 Mr le Directeur Général de l'Office Central de Répression du Trafic Illégal de Stupéfiants (OCRTIS)
- 3. Les représentants de la fondation Born Free pour une étude sur la criminalité faunique
- 4. Mr le Directeur de la Faune qui est aussi le point focal de la CITES au Sénégal, à la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et Conservation des Sols (DEFCCS).
- 5. Mr le Brigadier-Chef de la Brigade Territorial de la Gendarmerie de Diaobé
- 6. Mr le Directeur Adjoint des affaires Criminelles du Ministère de la Justice
- 7. Mr le Responsable du bureau des ONG de la Préfecture de Dakar
- 8. Mr le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Diourbel
- 9. Mr le Président du Tribunal d'Instance de Diourbel
- 10. Mr le Délégué du Procureur de Mbacke.
- 11. Mr le Président du Tribunal d'Instance de Sédhiou
- 12. Mr le Commissaire de Police de Sédhiou.

7 Conclusion

Le mois de juillet 2019 est marqué la réalisation de deux opérations de lutte contre la criminalité faunique à Kolda grâce à une collaboration inédite dans cette région entre la Direction des parcs nationaux, la police et EAGLE Sénégal. Pour atteindre ses objectifs, EAGLE Sénégal a enregistré l'entrée de deux enquêteurs en test. Des rencontres importantes ont été organisées afin de renforcer l'implantation de EAGLE au Sénégal et par ricochet la lutte contre la criminalité faunique. La réorganisation de l'équipe est toujours en cours. Le mois d'août sera abordé dans la même dynamique pour les opérations et les démarches nécessaires à l'assise administrative et au développement des partenaires du projet EAGLE Sénégal.